

ORDRE DU JOUR N° 1

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE MONAVENIR

Réunion annuelle d'organisation

Le mercredi 15 novembre 2023

Salle du Conseil, 110, avenue Drewry

19 h

1. Ouverture de la réunion annuelle d'organisation du Conseil et appel nominal

Région de Mississauga

Région de York

Région de Lincoln-Niagara

Région de Toronto-Est

Région de Toronto Ouest

Région de Dufferin-Peel-Wellington

Région de Halton

Région de Durham-Peterborough

Région de Hamilton-Wentworth

Région de Waterloo-Brant-Haldimand-Norfolk

Région de Simcoe-Muskoka

Région de Welland

Élève conseillère

Élève conseiller

Estelle Ah-Kiow

Donald Blais

Melinda Chartrand

Rhea Dechaine

Nathalie Dufour-Séguin

Geneviève Grenier

Dominique Janssens

Marcellin Kwilu Mondo

Marcel Levesque

Dorothee Petit-Pas

Claire Thibideau

À combler

Cassandra Geronga

Lucas Sayegh

Membres du personnel :

Nicole Molloy, direction de l'éducation et secrétaire-trésorière

Dereck Chin, chef des affaires

Marie-France Crête, surintendante de l'éducation

Suzanne Iskander, surintendante de l'éducation

Mikale Joly, directrice exécutive, Service des relations corporatives

Gina Kozak, surintendante de l'éducation

Jean Magny, surintendant de l'éducation

Vincent Nguyen Van Mai, chef administratif

Mildred Eustasie, adjointe administrative

Sébastien Lacroix, conseiller aux affaires diocésaines et scolaires

Laval Lai, administrateur de système, Service des ressources informatiques

Virginie Oger, conseillère aux communications

Chantal Perron, agente aux affaires du Service des relations corporatives et du Conseil

2. Reconnaissance des territoires autochtones

Nous aimerions prendre un moment pour remercier et rendre hommage aux nombreux peuples autochtones de l'île de la Tortue qui résident sur les terres de la zone du Csc MonAvenir depuis des temps immémoriaux, notamment les nations Anishinabek, Haudenosaunee, et Wendat.

Ces terres sont régies par le Pacte de la ceinture wampum faisant référence au concept du « bol à une seule cuillère » visant à préserver et à partager pacifiquement les ressources de la région des Grands Lacs. Nous reconnaissons que le territoire des cessions des terres du Haut-Canada (1764-1862) et les Traités Williams (1923), nous permettent de jouir encore de nos jours de toutes les richesses que celui-ci nous offre. Pour honorer ces accords, nous assumerons notre responsabilité de respecter les traditions, les connaissances et les droits inhérents des peuples des Premières Nations, Métis et Inuit.

Le Csc MonAvenir reconnaît qu'aujourd'hui les descendants de nombreux peuples autochtones vivent et contribuent à la vitalité de la société à travers notre vaste territoire. Nous reconnaissons notre responsabilité de respecter et de prendre soin des terres et des eaux pour les générations futures.

3. Liturgie de la parole

3.1 Prière d'ouverture

3.2 Lecture choisie (texte biblique)

3.3 Rite d'engagement des conseillers scolaires

3.4 Prière universelle (intentions)

4. Adoption de l'ordre du jour

Motion :

Proposée par :

Appuyée par :

Que l'ordre du jour de la réunion annuelle d'organisation du 15 novembre 2023 soit adopté sous la forme présentée/modifiée.

5. Nomination des scrutateurs ou des scrutatrices

Motion :

Proposée par :

Appuyée par :

Que madame Suzanne Iskander et monsieur Vincent Nguyen Van Mai soient nommés à titre de scrutateurs aux élections de la réunion annuelle d'organisation.

6. Élection à la présidence du Conseil

6.1 Procédures d'élection

6.2 Mises en candidature

6.2.1 Clôture de la période des mises en candidature

6.2.2 Vérification de la disponibilité des personnes mises en candidature

6.2.3 Discours des personnes mises en candidature

6.2.4 Vote au scrutin

6.2.5 Résultat du vote

6.2.6 Déclaration de la personne élue

6.2.7 Discours de la présidence élue

7. Élection à la vice-présidence du Conseil

7.1. Mises en candidature

7.1.1 Clôture de la période des mises en candidature

7.1.2 Vérification de la disponibilité des personnes mises en candidature

7.1.3 Discours des personnes mises en candidature

7.1.4 Vote au scrutin

7.1.5 Résultat du vote

7.1.6 Déclaration de la personne élue

7.1.7 Discours de la vice-présidence élue

7.1.8 Transfert de présidence d'assemblée

8. Constitution des comités

Note: Article 9.09 - *Règlement de procédure du Conseil - Présidence membre d'office*

« La présidence du Conseil est membre de tous les comités du Conseil, sauf les comités statutaires. Elle compte comme membre aux fins de quorum, participe aux délibérations et y a droit de vote. En l'absence de la présidence, la vice-présidence devient membre d'office des Comités où elle est déléguée. »

8.1 Comité d'apprentissage parallèle dirigé pour les élèves dispensés de fréquentation scolaire (CAPD) (Comité statutaire; [Règlement 374/10](#))

Mandat : Le Comité étudie les demandes de permission d'apprentissage parallèle dirigé pour les élèves dispensés de fréquentation scolaire selon un programme qui répond aux besoins et aux intérêts de l'élève, formule des recommandations et fait rapport au Conseil.

Composition : Un membre du Conseil
Une personne représentant la communauté
La surintendance en enfance en difficulté

Durée du mandat : Un an
Nombre de rencontres : Au besoin

8.1.1 Élection du membre

8.1.1.1 Mises en candidatures

8.1.1.2 Clôture de la période des mises en candidature

8.1.1.3 Vérification de la disponibilité des personnes mises en candidature

8.1.1.4 Vote au scrutin

8.1.1.5 Résultat du vote

8.1.1.6 Déclaration de la personne élue

8.2 Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques (AFOCSC)

Délégation : La Table procède à une mise en nomination, dûment proposée et appuyée, suivie d'un vote par les membres de la Table afin de choisir la personne qui représentera le Conseil au CA de l'Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques.

Tous les membres du Conseil peuvent participer à l'assemblée générale annuelle de l'AFOCSC avec droit de vote.

Responsabilité

d'ordre général : Tout membre représentant le Conseil à l'AFOCSC doit toujours représenter les intérêts de la table en s'assurant d'obtenir un mandat accompagné d'une motion et d'une résolution.

Tout membre représentant le Conseil auprès de l'AFOCSC doit s'assurer de partager l'avancement des dossiers avec la présidence, la vice-présidence et la direction de l'éducation (exemple : compte-rendu d'activités, le bulletin d'information mensuelle, les bulletins de relation de travail). Il incombe à la représentante d'en informer les autres membres de la table du Conseil lors des réunions ordinaires du Conseil.

Lorsque l'AFOCSC doit prendre une décision exigeant une contribution financière de la part de ses conseils membres ou lorsqu'une décision pourrait avoir un impact de nature politique (mémoires, poursuites ou tout autre sujet) qui pourrait avoir un impact sur le Conseil, le représentant du Conseil à l'AFOCSC doit obtenir un mandat accompagné d'une motion et d'une résolution du Conseil.

Durée du mandat :

Le terme est du 15 novembre de l'année en cours au 14 novembre de l'année suivante

8.2.1 Élections du membre

8.2.1.1 Mises en candidature

8.2.1.2 Clôture de la période des mises en candidature

8.2.1.3 Vérification de la disponibilité des personnes mises en candidature

8.2.1.4 Vote au scrutin

8.2.1.5 Résultat du vote

8.2.1.6 Déclaration de la personne élue

8.3 Formation et participation aux congrès

Les délégations pour les associations citées ci-dessous seront choisies trois mois avant la tenue des rencontres :

1. Association franco-ontarienne des conseils scolaires (AFOCSC)

- Du 23 au 25 mai 2024 à Toronto, Ontario
 - i. **Délégation** : tous les conseillers scolaires et les élèves conseillers

2. Association canadienne des commissaires d'écoles catholiques (ACCEC)

- Du 30 mai au 1^{er} juin 2024 à Calgary, Alberta
 - i. **Délégation** : présidence ou vice-présidence et quatre membres du Conseil (maximum de cinq personnes)

3. Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF)

- Les 17 et 18 octobre 2024 à Montréal, Québec
 - i. **Délégation** : présidence ou vice-présidence et un élève conseiller

4. Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF)

- Du 24 au 26 2024 à Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard
 - i. **Délégation** : Présidence ou vice-présidence, quatre membres du Conseil plus le ou la représentante du Conseil au CA de l'AFOCSC (maximum de 5 personnes)

5. Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO)

- Les dates et le lieu sont à confirmer
 - i. **Délégation** : Présidence ou vice-présidence du Conseil

6. Parents partenaires en éducation

- Les dates et le lieu sont à confirmer pour le congrès de 2024
 - i. **Délégation** : 1 membre du Conseil (le membre élu au CPP)

9. Questions diverses

10. Levée de la réunion annuelle d'organisation du Conseil